

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la situation de l'avenue du Luizenmolen.

En janvier 2022, j'ai interrogé le Collège sur diverses difficultés que subissait le quartier. Parmi ces problèmes, l'absence d'élagage des arbres de l'avenue du Luizenmolen, action que réclament les habitants depuis 5 ans. Si la voirie est régionale, le Collège a-t-il entrepris des initiatives afin que les habitants soient enfin soulagés ?

D'autre part, les camions qui ne peuvent se stationner dans l'avenue persistent à le faire malgré les dangers en termes de visibilité qu'ils provoquent. Par ailleurs, à ce jour, rien n'a été fait pour régler les problèmes de vitesse sur la voirie. Les riverains déplorent encore que les travaux d'aménagement des trottoirs n'aient pas amélioré la sécurité : la piste cyclable n'est plus définie, les panneaux sont inexistant, pourtant vélos et trottinettes y circulent à grande vitesse. Outre le renvoi de responsabilités entre membres du Collège suite aux sollicitations des habitants, pouvez-vous nous dire ce qui a été entrepris, le cas échéant auprès de la Région, afin que le quartier puisse être débarrassé de ces problématiques nuisant grandement à la qualité de vie de habitants du lieu ?

Madame L'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende antwoord:

Vu que l'avenue du Luizenmolen est une voirie régionale, le débat est donc mené avec la Région. Le Collège était très content de l'aménagement autour des carrefours car il a eu pour impact de bien les sécuriser et d'en renouveler complètement l'éclairage. Bien qu'au niveau de la légalité des panneaux indiquent le début de la piste cyclable, ce qui a été discuté à plusieurs reprises avec la Région et qui pose problème est l'espace partagé avec les piétons. La piste cyclable n'est plus visible comme elle l'était auparavant. Sachez que le Collège a proposé de remettre la ligne blanche afin d'obtenir une situation beaucoup plus claire. Mais, la Région a refusé cette proposition en argumentant que le trottoir n'a pas la largeur pour y mettre une piste cyclable à double sens. Il a ainsi été discuté avec la Région de placer la piste cyclable sur la voirie. Pour l'instant, nous attendons une proposition de sa part.

Concernant les camions, les contrôles sont en cours. Même si cette voirie est régionale, sachez que la Commune est habilitée à faire des contrôles.

Quant à l'élagage des arbres, votre demande a été relayée auprès de la Région. Le Collège lui a également demandé que le responsable effectue une visite sur place pour voir comment diminuer les nuisances liées à la végétation.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que pour ce qui concerne la piste cyclable, il lui semble absurde de remettre la piste cyclable sur la voirie, alors que tous les carrefours ont été aménagés de sorte que les vélos arrivent sur les trottoirs. Selon lui, la solution la plus logique, même si elle ne semble pas réglementaire, est de tracer une ligne comme auparavant, ce qui fonctionnait très bien !

G. VAN GOIDSENHOVEN se dit entièrement d'accord sur la pose de cette ligne blanche. En effet, à un moment donné, il faut trouver des solutions plutôt que d'entretenir des problèmes inutiles. Pour le panneau près du logement social, il le répète, il n'existe pas.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que ce dernier va prochainement être placé par la Région. Concernant la ligne blanche, cette dernière refuse en argumentant qu'elle n'est pas réglementaire. Choix très malheureux d'autant plus qu'elle connaît la situation sur le terrain en tant que cycliste.

G. VAN GOIDSENHOVEN propose d'insister collectivement afin de sortir de cette absurdité. L'Echevine a des contacts avec la Ministre et doit essayer de lui faire comprendre qu'elle a tout intérêt à trouver un moyen de trouver une solution. Le côté pragmatique est parfois une qualité lorsqu'on est un décideur politique. Quant au contrôle des camions, il pense qu'ils doivent se poursuivre car, manifestement, la situation ne s'améliore toujours pas. Il a encore récemment constaté la présence de camions ; si on baisse la garde ce problème va ressurgir car l'habitude n'a pas encore disparue.